
Exposé des motifs et projet de décret portant sur l'adaptation du plan directeur sectoriel des carrières (PDCar) de 1991 (69)

Deuxième débat

M. Pierre-Alain Mercier, rapporteur de majorité : — Je vous rappelle le premier débat où, par une courte majorité, le plan directeur des carrières avait rencontré l'aval du Grand Conseil et je vous demande de renouveler votre décision du premier débat.

Il est passé à la discussion du projet de décret, article par article, en deuxième débat.

Article premier. —

M. Bernard Martin : — Je suis très déçu par l'évolution de ce dossier. Je ne sais comment m'y prendre pour proposer de ne pas renouveler la décision prise lors de la dernière séance. Il y a eu beaucoup trop de difficultés, de mensonges, de tromperies, de problèmes, de désinformation à propos de certains dossiers, notamment à propos de ceux du BAM, du pied du Jura, de Bioley-Orjulaz, des carrières d'Arvel ou d'Allaman.

En outre, je n'ai pas la garantie que l'étude rail-route aboutisse réellement à une application de mise en valeur du chemin de fer. Il faudrait que le Conseil d'Etat donne la garantie que même si la comparaison rail-route est en faveur de la route, que le Conseil d'Etat mette des moyens logistiques et financiers pour examiner que le système « multi-modal » soit réellement privilégié et mis en oeuvre. Depuis trop longtemps, nous avons des difficultés à mettre en valeur le rail. Nous avons rencontré des transporteurs routiers associés avec les « graviéristes » et les exploitants de carrières : ils ont condamné le BAM avant même que l'étude ait été rendue.

Je propose de ne pas renouveler la décision positive prise lors de la dernière séance.

L'article premier est adopté tel qu'admis en premier débat.

Les articles 2 et 3 sont adoptés tel qu'admis en premier débat.

M. Olivier Epars : — Il y a un moment que j'ai demandé la parole mais vous ne l'avez pas remarqué.

Quelle ne fut pas ma surprise, lorsque, au premier débat, le député Perrin défendait le PDCar en mettant en avant les plus de 300 emplois des entreprises du canton qui vivent des carrières. Que pèsent à ses yeux les milliers d'emplois du tourisme de la région touchée, la Riviera, avec un site inscrit au PDCar qui va continuer à défigurer un paysage pourtant classé à l'inventaire national. Actuellement déjà, des photos de la région doivent être trafiquées pour les calendriers et les prospectus touristiques pour dissimuler cette balafre. Croyez-vous qu'avec un paysage en plus défiguré encore, les touristes continueront à venir visiter Chillon et la Riviera ?

La limite supérieure de la carrière serait située 100 m plus haut que celle autorisée actuellement et 300 m au-dessus de l'épaulement de la Dent-Creuse. Quel bel impact ! Et pour une remise en état visuelle, on peut toujours attendre... Il n'y a que les deux dernières terrasses qui feront 20 mètres de haut. Les autres auront une hauteur moyenne de 40 m. Comment les masquer avec de la végétation, alors que l'on constate, à Roche, toute proche, qu'il est très difficile de le faire, qu'il faut protéger les jeunes arbres contre le gibier pendant au moins 20 ans ?

De même, quand le député Favrod affirme que, toutes les autorisations étant réunies, il faut aller de l'avant, je me demande pourquoi Berne a donné son feu vert à presque 7 hectares de défrichage. En effet, pour tolérer une atteinte à un inventaire fédéral, il faut au moins qu'elle soit motivée par un intérêt d'importance nationale. Or les indications données dans le dossier d'enquête pour l'extension de la carrière, quant à l'utilisation des matériaux extraits, montrent bien que cette carrière est d'importance cantonale ou régionale seulement. A mon avis, certaines des autorités appelées à se prononcer ont pu être induites en erreur par la manière peu objective de présenter certains aspects du projet. Il est souvent fait état d'une amélioration par rapport à celui de 1998. Ce dernier était cependant si monstrueux que l'on peut se demander s'il n'avait pas été présenté à l'époque dans le but de rendre mieux acceptable une variante réduite par la suite. Et, finalement, n'y a-t-il pas un projet d'hôpital tout près de là, à Rennaz ?

En regard du seul dossier du PDCar que je connaisse et sachant que plusieurs autres posent de gros problèmes dans le canton, je vous invite à refuser ce PDCar.

Le président : — Je vous prie de m'excuser. Il est vrai que la procédure veut que l'on soit le dernier à s'exprimer mais il arrive souvent que j'aie clos la discussion quand vous demandez la parole. Cependant il m'apparaît que votre intervention concerne l'article premier. Dès lors, je suis contraint de continuer la discussion sur cet article premier puisque vous en recommandez le refus. Cela n'avait pas eu lieu dans la première partie de la discussion telle que je l'avais ouverte. J'accepte cependant de prendre en compte votre intervention et je rouvre la discussion sur l'article premier.

La discussion sur l'article premier n'est pas utilisée.

L'article premier est adopté avec quelques avis contraires et abstentions.

(Les articles 2 et 3 ont déjà été traités.)

L'article 4 est la formule d'exécution.

Le projet de décret est adopté en deuxième débat.

La discussion générale est ouverte.

M^{me} Michèle Gay Vallotton : — A l'orée de cette discussion, le groupe socialiste constate que rien n'a été modifié. Nous avons bien entendu M. le conseiller d'Etat dire, en gros, que ce PDCar devait être considéré plutôt comme une sorte de répertoire, de catalogue, que comme un dossier ayant valeur contraignante. Nous en prenons acte. Nous espérons que ce sera le cas car ce dossier comprend des projets qui souffrent d'éléments très négatifs.

Je citerai deux exemples. L'un, carrément illégal, est le projet d'Allaman qui viole une interdiction d'exploiter le sous-sol à cet endroit, dans le périmètre défini. Le deuxième est celui de Bioley-Orjulaz, qui avait été refusé pour des raisons d'opportunité par le Département des institutions et des relations extérieures quand M. Ruey était chef de ce département. Il se trouve que, visiblement, ce refus semble avoir de grandes justifications puisqu'on s'est aperçu que la nappe phréatique était plus haute que le chiffre stipulé dans le premier dossier. Cet élément conduirait à de graves troubles pour ce qui est de la pollution des eaux. On peut craindre en effet que le filtrage naturel de la nappe phréatique soit ainsi endommagé.

Autrement dit, dans ces deux cas, nous nous trouvons face à des projets qui souffrent de lacunes extrêmement problématiques, l'illégalité étant la plus

importante pour nous, députés, qui sommes censés — répertoire ou pas — adopter des choses allant dans le sens de la loi et non dans le sens contraire.

C'est pourquoi, fort de ces arguments, le groupe socialiste, dans sa grande majorité, continuera à dire non à ce projet.

M. Gabriel Poncet : — A la lecture d'une lettre que le conseil d'un grand nombre de citoyens des communes de Bioley-Orjulaz, d'Allaman, de Trélex et de Gingins m'a adressée, et lors du premier débat, nous avons appris que la commission parlementaire qui préavise sur cet objet a refusé d'entendre une délégation de ces citoyens. Je lis un passage de la lettre du M^e Jean-Claude Perroud à ce sujet, je cite: « ...conformément à la volonté du Grand Conseil, les groupes de citoyens que je représente se sont empressés d'écrire au président de la commission d'examen de l'exposé des motifs et projet de décret pour solliciter d'être entendus et procéder à une visite des lieux. Je dois aujourd'hui déplorer que, non seulement, aucune suite n'a été donnée à leur requête mais qu'un plus, dans la plupart des cas, on ne leur a même pas répondu en dépit de plusieurs rappels. Ce laisser-aller m'apparaît extrêmement regrettable car on donne l'impression aux citoyens qu'on peut se passer de leur avis, même lorsque le Grand Conseil en a décidé autrement. Cette situation est d'autant plus affligeante qu'elle concerne un dossier extrêmement sensible, soit celui des gravières. »

J'estime, et je ne suis pas le seul de mon avis, qu'il s'agit là non d'un déni de justice mais bien d'une sorte de déni aux principes de la démocratie directe. Nous sommes les représentants de nos électeurs, qui doivent être entendus quand ils le souhaitent, surtout quand il s'agit d'un sujet aussi sensible que ceux soulevés par le PDCar. Avez-vous lu l'article du journal *Le Temps* de vendredi 5 septembre 2003, intitulé : « Faut-il boucler le palais de justice ? » ? Avec, comme sous-titre : « A Genève, le suicide d'un octogénaire en plein centre de l'institution judiciaire ravive le débat sur la sécurité et le libre accès au bâtiment. La famille du défunt explique son geste par le désespoir et le sentiment de n'avoir jamais été écouté par les juges. Un reproche que le nouveau bureau de médiation vaudois entend souvent. »

En plus du délit d'usage à la démocratie que je soulignais tout à l'heure, je pense que ce qui s'est passé n'est absolument pas acceptable. Subséquemment, n'oublions pas que des citoyens estimant — à juste titre ou non, peu importe — que la justice ou les représentants des citoyens n'avaient pas voulu les entendre en sont arrivés, soit à ce suicider comme cet octogénaire genevois dans la Cour du Palais de justice, soit à se comporter comme celui qui a commis un réel massacre au parlement de Thoune.

Je vous laisse le soin de penser à ce problème.

M. Luc Recordon : — J'ai déjà eu l'occasion de le dire en premier débat, ce plan ne mérite pas son nom car ce n'est pas un plan. Tout le monde admet ici que son incidence spatiale n'a pas été examinée par le parlement ni par la commission ni même, comme l'a rappelé notre collègue Poncet, après demande expresse de différentes personnes particulièrement touchées près de leur lieu de vie. En définitive, la valeur juridique que pourrait avoir cet objet est tout au plus les 4 articles, y compris la formule d'exécution, qui ont été débattus et votés tout à l'heure, mais ce n'est pas un plan.

Est-il bien raisonnable, déjà sous cet angle-là, de faire croire aux citoyens que nous adoptons un plan — c'est-à-dire une véritable vision de synthèse — en matière de ressources pour l'industrie de la construction dans notre canton et que nous prenons dûment en considération tous les intérêts qui doivent être coordonnés à cet effet, notamment ceux des habitants ? Notamment ceux de la protection du paysage ? Evidemment pas. C'est un leurre. Et c'est un affaiblissement grave des institutions que de se résoudre à voter un texte dont le nom même est trompeur, et dont le mode d'adoption n'est pas convenable. Tant sur le plan juridique que sur le plan politique, je pense que nous faisons là un très mauvais acte.

Je vous invite très fermement à admettre que nous avons failli à notre tâche et que ce document ne saurait en aucune façon être accepté, même pour se donner bonne conscience, même pour faire plaisir à quelques-uns et avoir l'impression qu'on a liquidé un objet quand on n'a fait que repousser la poussière sous le tapis.

M. Alain Grangier : — Je suis étonné des dérapages verbaux des opposants à ce plan. Parler notamment, pour la Riviera, de grand danger pour le tourisme, de suicide, c'est du dérapage...

Ce plan directeur est véritablement un plan, c'est un inventaire, cela a été dit très justement par Luc Recordon au premier débat. Il y voyait même une connotation poétique, qui m'a échappé, mais à chacun sa sensibilité. C'est un plan et il a une vision de synthèse. Pourquoi ? Parce que, par rapport à l'adaptation faite en 2002, il a une introduction de la clause du besoin. L'accent est mis sur l'utilisation par substitution aux produits d'excavation. Il y a une préservation des milieux naturels qui n'existait pas et il y a une adaptation aux nouvelles normes et un programme de gestion des carrières. Ce plan, cela avait été remarqué à juste titre lors du premier débat par le député Favrod, a passé à travers tous les services de l'Etat. Si après ce passage, certains ne s'en contentent pas, et parlent de mensonge, de manières peu objectives et de tromperie, ce sont leurs propos et je les laisse assumer le dérapage de leurs paroles, dérapage qui n'a plusieurs lieux d'être aujourd'hui. C'est un inventaire

ayant passé à travers les différents services non seulement de l'Etat mais aussi au niveau fédéral.

Il est normal qu'il n'aille pas plus loin — et s'il y avait des mauvaises langues dans ce Grand Conseil, on dirait que certains députés prennent la parole pour donner du travail à leurs amis avocats, mais comme il n'y a pas de mauvaise langue, personne ne le dira. La seule chose c'est que, pour aller plus loin, il faut, par d'incessants inventaires, aller au-devant d'une mise à l'enquête. Une fois qu'il en existe une, s'il y a opposition, elles rentrent dans une procédure juridique et ce n'est pas à nous, députés, d'intervenir dans cette procédure. C'est pourquoi, quand il y a eu des demandes de la part d'opposants dans cette procédure juridique, c'est tout à fait normal qu'ils n'aient pas été reçus. Nous n'avons pas à interférer, c'est une question élémentaire de séparation des pouvoirs.

Ce plan directeur est un réel plan directeur, c'est un plan directeur sectoriel dans le plan directeur cantonal et je vous invite tout aussi fermement à le soutenir.

M. Claude-André Fardel : — Je demande instamment aux opposants de ce dossier de faire une pesée d'intérêts avant de prendre définitivement leur décision. En effet, le fait de refuser l'adaptation du PDCar 1 en PDCar 2 aura pour conséquence de faire une grande croix sur les améliorations de type environnemental et de développement durable.

Citons quelques éléments non négligeables énumérés dans l'exposé des motifs. Interdire l'extraction du gravier en zone de source, en zone F3, permettre l'installation de recyclage des matériaux d'extraction sains sur des aires de carrière, optimiser les transports lourds, reconstituer des lieux naturels plutôt que de combler des cavités à la cote initiale. Tous ces éléments, si vous refusez le plan directeur des carrières, ne figurent de toutes façons pas dans l'ancien plan directeur.

Pour ces quelques motifs, et pour d'autres énumérés tout à l'heure par d'autres préopinants, comme le groupe radical dans sa grande majorité, je vous demande de voter ce plan directeur.

M. Xavier Koeb : — Je ne me suis pas encore exprimé à propos de ce plan directeur. Je faisais partie de la commission. Il n'est pas facile de trancher. J'aurais souhaité que le Conseil d'Etat admette que certaines fiches étaient en flagrante contradiction avec les grands principes de ce plan directeur.

Certes on parle d'un plan directeur. Mais qu'en est-il, après, de la procédure du plan d'extraction ? Quelles sont les garanties réelles ? Comment cela va-t-il être publié ? Bien qu'on ait demandé des éclaircissements, il y a encore trop de parties obscures — pour ne pas dire poussiéreuses. Ce PDCar reste incomplet.

Le député Fardel parle de pesée d'intérêts. Certes, nous pesons les intérêts. Quels sont-ils ? Sans refaire le débat, il y a d'autres réserves de gravier, des éléments où nous pourrions travailler très clairement. Le paysage, le tourisme et les transports ont été évoqués.

Alors s'il faut mettre tout cela sur la balance, je regrette, mais je ne peux approuver le plan tel qu'il nous est présenté aujourd'hui et je vous encourage à voter non.

M. Bernard Martin : — Je ne vois pas, si nous refusons ce plan, la nouvelle mouture apporterait moins de garanties ou moins d'avantages, s'agissant de la protection de l'environnement. Pourquoi supprimerait-on un tel progrès ? Au contraire, on pourrait même imaginer, suite aux diverses promesses qui nous ont été faites, que l'étude rail-route soit intégrée, par exemple, que des projets d'infrastructure rail-route dans des point-gares comme Cossonay, Renens, Denges ou Sébeillon, figurent de façon à transborder les matériaux, pour ne citer que l'Ouest lausannois. On peut imaginer aussi que la notion de fiscalité écologique soit intégrée de façon beaucoup plus réelle et que le recyclage des matériaux soit pris en compte d'une manière beaucoup plus concrète étant donné que le recyclage des matériaux de démolition est une matière première qui se situe dans bien des cas aux extractions des gravières et des carrières.

Je vais donc dans le droit fil de l'avis de mes collègues en vous invitant à refuser ce PDCar.

M. Luc Recordon : — Je demande que, lorsque nous en serons au vote, nous passions directement à l'appel nominal.

M. Jean-Robert Yersin : — Il y a de très bonnes choses dans ce document, notamment les principes généraux. Mais ce qui pose problème, c'est que l'on n'est pas allé au bout avec ces fiches. M. Grangier parlait fort justement tout à l'heure de la séparation des pouvoirs. Or ce qui apparaît à l'étude de ces fiches, c'est que l'on a fait un simple inventaire. Ce que l'on attend d'un plan directeur et du pouvoir politique c'est qu'il fasse son travail. Il lui appartient à lui, en première instance, de déterminer l'opportunité d'un projet. Ici, ce travail n'a pas été fait, il est incomplet. Il faut donc retourner ce document à son auteur pour qu'il finisse le travail.

M. Christian van Singer : — On a déjà évoqué le problème des transports et celui du recyclage des matériaux qui ne sont pas traités à satisfaction. Néanmoins, un point me semble important, c'est celui de la teneur des fiches. On nous affirme que ce seront les tribunaux qui trancheront en cas d'opposition, de mécontentement de citoyens, de voisins, par rapport aux sites choisis. Mais

vous savez tous que les tribunaux tiendront bien compte, lors de leurs jugements, de l'existence et de la teneur de ces fiches.

Ne nous leurrions donc pas. Si ces fiches ne conviennent pas, il faut que nous refusions ce PDCar.

M. Jean-Claude Mermoud, président du Conseil d'Etat : — Le Conseil d'Etat a déjà dit, lors du premier débat, toute la difficulté qu'il y a dans ce dossier, à concilier les intérêts de la population avec ceux de la société vaudoise de disposer également de gravier et de cailloux pour son activité.

Le Conseil d'Etat est tout de même un peu surpris que certains membres de la commission n'aient pas voulu poursuivre leur travail. Elles avaient — me semble-t-il — tout loisir de le faire. C'est pourquoi je n'entrerai pas dans ce procès d'intention qui, somme toute, ne concerne que le Grand Conseil. Il souhaite envoyer des émissaires qui font le constat qu'il est très difficile de suppléer au travail des services de l'Etat et qui, finalement, renoncent à traiter fiche par fiche, faute de critères objectifs, et reviennent en ayant compris quel était l'engrenage exact de cette procédure. Elle comprend un plan d'intention, un plan sectoriel du plan directeur cantonal — au risque de me répéter — qui est un plan d'intention, suivi d'une procédure d'autorisation appartenant au Conseil d'Etat et à ses services puis d'un plan d'extraction réglant finement la problématique de l'exploitation des gravières et carrières. Les deux dernières procédures sont sujettes à recours auprès des tribunaux afin de respecter les droits des citoyennes et des citoyens.

Ce qui me permet, au nom du Conseil d'Etat, de réfuter la l'allusion au fait qu'il y aurait des procédures illégales. Le cas échéant, il faudrait bien admettre que l'on peut faire confiance à la justice qui mettrait le doigt sur ces procédures. Je me permets de les considérer, au nom du Conseil d'Etat, comme très peu probables, tant nous mettons aujourd'hui de soin à la préparation de ces différents dossiers.

S'agissant de la problématique des transports, qui perturbe certains d'entre vous, dans un premier rapport et un rapport complémentaire de la commission — qui, en cas d'acceptation figureraient *in extenso* dans la suite de la procédure pour la façon de traiter ces objets — le Conseil d'Etat a mentionné que, pour trois des fiches au moins, il s'est engagé à mener une étude sur les transports dont les conclusions permettront, le cas échéant, d'être traitées dans les autorisations même qui seront données à ces sites. Cet engagement figure noir sur blanc dans le rapport de la commission et vous serez tenus au courant de l'évolution de ce dossier qui devrait aboutir l'année prochaine.

Pourquoi faire croire qu'il n'y a que Meillerie ou Arvel comme alternatives ? Les carrières de Choex-Massongex à côté de Monthey peuvent aussi remplacer Arvel.

Ci-contre la liste des députés qui ont accepté le PDCar2.

L'engagement est très donc clair. Prétendre aujourd'hui qu'il faut attendre la résolution de ce problème pour se prononcer sur le Plan directeur des carrières me paraît tout à fait dénué de fondement.

Pour les gravières et carrières dont le courrier de M^e Perroud a passablement troublé la réflexion de plusieurs d'entre vous, j'ai déjà dit lors du premier débat ce que j'en pensais et fait parvenir par écrit aux membres de la commission les réponses exactes à ces affirmations. Je les tiens à disposition de ceux qui voudraient les consulter.

Finalement, il s'agit là d'un problème de responsabilités. Nous avons deux manières de faire. La première consiste à accepter ce PDCar et ainsi à pouvoir conduire une procédure que j'estime meilleure, au nom du Conseil d'Etat, aujourd'hui qu'hier, grâce à l'introduction de deux nouveaux principes en tous cas et à l'affinement de certaines fiches des études de base. L'autre manière consiste à en rester au PDCar n° 1, qui a souffert du vieillissement, et à considérer que le gravier s'extraira bien, en France voisine par exemple, quitte à ce que ce soit à Meillerie, en face d'Arvel, et quitte à ce que cela défigure une région, certes délimitée par une frontière, mais dont j'estime qu'elle doit nous préoccuper au moins autant que celle qui lui fait face. Il s'agit là d'une question de responsabilités, nous devons assumer cette problématique et le faire avec nos critères et nos choix. C'est ce que le Conseil d'Etat vous propose de faire en adoptant définitivement ce PDCar.

La discussion est close.

La demande d'appel nominal est appuyée par plus de 20 membres.

A l'appel nominal, le projet de décret est adopté définitivement par 80 voix contre 67 et 7 abstentions.

Ont voté oui : M^{mes} et MM. Frédéric Borloz, Anne Décaillet, Pierre-Alain Favrod, Pierre-Yves Rapaz, Marcel-David Yersin, Jean Guignard, Philippe Revmond, Jean-Marie Surer, André Delacour, Frédéric Haenni, Laurent Chappuis, Linette Vulliod-Laurent, Jacqueline Bottlang-Pittet, Bertrand Clot, Michel Mouquin, Claude-André Fardel, François Pavot, Alain Bourqui, Stives Morand, Raphaël Abbet, Jean-Luc Chollet, Doris Cohen-Dumani, Patrick de Preux, Olivier Français, Georges Glatz, Odile Jaeger Lanore, Jacques Perrin, Eliane Rev, Jean-Claude Rochat, Francis Thévoz, Eric Bonjour, Armand Rod, Jacqueline Borboën, Jacques Chappuisat, Thierry de Haller, Pierre Kaelin, Dominique Kohli, Jean Martin, Pierre-Alain Mercier, Pierre-André Pidoux, Anne-Marie Dick, Catherine Labouchère, Serge Mellv, Philippe Paréaz, Gabriel Poncet, Jean-Pierre Gaudard, Daniel Mange, Jean-Marc Thibaud, Alois Gavillet, Philippe Modoux, Philippe Cornamusaz, Roland Huguelet, Edouard

Jaquemet, Albert Chapalay, Jacques Henchoz, Philippe Randin, Martin Chevallaz, Alain Monod, Christian Polin, Gil Reichen, Guy Parmelin, Nicolas Roland, Gérard Bühlmann, Pierre Duc, Jean-Jacques Truffer, Claudine Amstein, Victor Béguelin, Félix Glutz, Alain Grangier, Jean-Pierre Grin-Michaud, Frédéric Grognuz, Danièle Kaeser, Claudine Nicollier, Pierre Rochat, Laurent Wehrli, Elisabeth Delay, Alice Glauser, Jean-Claude Gogniat, Jean-Pierre Grin, Raymond Guyaz. (80)

Ont voté non : M^{mes} et MM. Bernard Borel, Elisabeth Stucki, Roxanne Meyer, André Marendaz, Bernard Martin, Jean-Robert Yersin, Jean-Claude Piguet, Josiane Aubert, Anne Baehler Bech, Sandrine Bavaud, Alexandre Bidaud, Daniel Brélaz, Michel Cambrosio, Michel Cornut, Noël Crausaz, Anne Décosterd, Micheline Félix, Yves Ferrari, Marcelle Foretay Amy, Pierre-Etienne Monot, Mariela Muri-Guirales, Maryse Perret, Lise Peters-Haefeli, Jean-Yves Pidoux, Massimo Sandri, Josef Zisyadis, Pierre Zwahlen, Christian van Singer, Monique Weber-Jobé, Mireille Aubert, Michel Borboën, André Chatelain, Philippe Deriaz, Claudine Dind, Nicole Jufer, Jean-Pierre Tronchet, Eric Züger, Georges Kolb, Jean-Michel Favez, Olivier Forel, Fabienne Freymond Cantone, Yvan Rytz, Jean Schmutz, A. Olivier Conod, Xavier Koeb, Michel Vauthey, Edna Chevalley, Irène Gardiol-Vodoz, Nathalie Liniger, Christian Bally, Jean-Jacques Ambresin, Anne-Marie Depoisier, Michèle Gay Vallotton, Alain Gilliéron, François Marthaler, Roger Saugy, Jérôme Christen, Olivier Epars, Olivier Gfeller, Nicolas Mattenberger, Roland Piguet, Rita Regamey, Christiane Rithener, Eric Walther, Hélène Grand, Jean-Louis Klaus, Roger Randin. (67)

Se sont abstenus : M^{me} et MM. François Pittet, Janine Panchaud-Bruand, Philippe Leuba, Jean-Marc Chollet, François Brélaz, Laurent Ballif, Olivier Kernen. (7)
